

L'aide juridique en matière de logement

L'aide juridique offre un service juridique gratuit ou à prix modique offert aux personnes qui s'y qualifient financièrement. Il est important de vérifier si vous êtes admissible à l'aide juridique. Cela pourrait vous permettre d'être représenté par avocat tout au long de vos démarches.

Calcul

Pour déterminer si une personne est financièrement admissible à l'aide juridique, on tient compte de son revenu, incluant le salaire, les bénéfices de programmes gouvernementaux de remplacement de revenus et les revenus de retraite, mais aussi de ses avoirs, comme les propriétés et les économies.

Pour ce calcul, on considèrera :

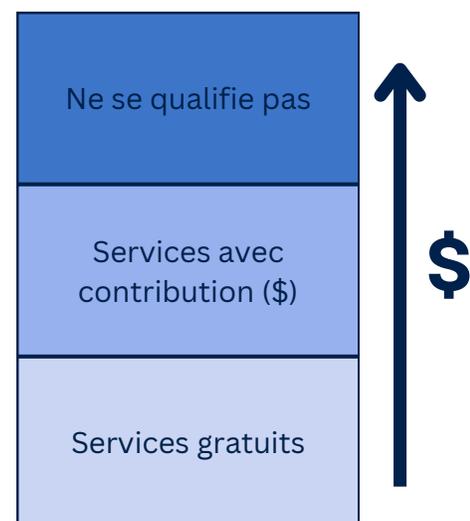
- soit le revenu de l'année précédant la demande à l'aide juridique;
- soit une estimation du revenu de l'année en cours dans les cas où un changement significatif serait survenu.

Certains montants peuvent être déductibles comme les dettes et les paiements de pension alimentaire.

Représentation par avocat

En termes de représentation, deux options sont possibles :

- Une représentation par un avocat de l'aide juridique; ou
- Une représentation par un avocat en pratique privée de votre choix, qui accepte les mandats de l'aide juridique.



Pour en savoir plus...

Consultez le site web de la Commission des Services Juridiques au csj.qc.ca ou contactez la succursale de Montréal et Laval au 514-864-2111.

